

## REGLEMENT DU JEU "Gagnez votre week-end en camping clé en main !"

Le French Time en partenariat avec Quechua by Decathlon

### Article 1 : Organisation et périodes du jeu.

La SARL Le French Time, dont le siège social est situé : 1252 Avenue du Parc des expositions, 33260 La Teste de Buch immatriculée sous le Siret 877 517 235 000 17, organise du 15 juin 2020 à 0h01 au 21 juin 2020 jusqu'à 23h59, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Gagnez votre week-end en camping clé en main !" en partenariat avec Quechua by Decathlon, accessible via le lien : <https://social-sb.com/z/jeu-weekend-camping?src=reglement> et relayés sur les supports de communication des marques (sites internet, réseaux sociaux...).

### 2 : Conditions de participation.

Le jeu "Gagnez votre week-end en camping clé en main !" est ouvert à toute personne physique, majeure, remplissant les conditions de participation à l'exclusion des membres du personnel de l'entreprise organisatrice, des membres des sociétés adhérentes de l'entreprise organisatrice ainsi que les membres de leurs familles, ainsi que toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu et les membres de leurs familles. La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle. L'entreprise organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants. Le jeu est limité à une seule participation par foyer et par jour (même nom, même adresse).

### Article 3 : Annulation, modifications du jeu.

La SARL Le French Time se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le jeu si les événements le rendent nécessaire, et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification éventuelles de ce jeu seront affichées comme le présent règlement sur le site internet [www.lefrenchtime.com](http://www.lefrenchtime.com).

La SARL Le French Time ne saurait également être tenue pour responsable de tout problème technique survenant pendant la participation au jeu, notamment provoqué par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à son contrôle. La SARL Le French Time se réserve, par conséquent, le droit d'interrompre le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### Article 4 : Dotations du jeu.

Le jeu "Gagnez votre week-end en camping clé en main !" du 15 juin au 21 juin 2020 est doté du prix suivant :

- Un week-end en emplacement camping Le French Time pour 2 personnes avec électricité
- La location d'une tente 2 seconds Easy et d'un kit couchage Spleepin'bed Quechua pour 2 personnes

La valeur estimative de ce lot est de 68€ à 93€ selon le camping choisi et les dates de séjour.

Le séjour offert est sous réserve de disponibilité dans l'établissement aux dates proposées. Le kit camping est également soumis à disponibilité au moment de la réservation. Les frais annexes tels transport, taxe de séjour et éco participation repas, services et activités sont à la charge du gagnant du séjour. Tarif public TTC indicatif, peut varier selon la période du séjour.

Article 5 : Déroulement des inscriptions.

Pour participer au jeu, l'internaute devra se rendre sur le lien du jeu <https://social-sb.com/z/jeu-weekend-camping?src=reglement> présenté sur les supports de communication des marques participantes (sites internet, réseaux sociaux...) pendant la période d'inscription.

Une participation par jour est autorisée, soit 7 inscriptions au total pendant la durée du jeu.

Le Participant remplira, selon les indications qui lui seront demandées à l'écran, le formulaire d'inscription où il fera figurer les informations obligatoires pour la prise en compte de sa participation au jeu, à savoir son adresse email, et ses coordonnées personnelles. Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent pour preuve de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation. Seules les participations par voie du formulaire du jeu seront prises en compte. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrements ou d'enregistrements multiples par foyer chaque jour.

Toute information personnelle obligatoire pour participer au jeu et communiquée par le Participant au travers son formulaire de participation au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit Participant.

La SARL Le French Time se réserve la possibilité d'annuler un gain voire le jeu si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription conformément à ses pièces justificatives d'identité et d'adresse, qu'il devra produire pour rentrer en possession de son lot.

Il est expressément convenu que la base de données permettant le déroulement du jeu préalablement installée par l'entreprise organisatrice pour gérer ce jeu fait seule foi et que les solutions ou arbitrages qu'elle pourrait engendrer ne peuvent être remis en cause.

La participation au présent jeu implique tout naturellement une attitude responsable et digne signifiant le respect absolu des autres joueurs et des règles. Le participant s'engage à ce que les informations communiquées dans le formulaire d'inscription ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, antisémite, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes mœurs, et ne constitue des menaces à des tiers.

A tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement de communiquer ses nouvelles coordonnées. En aucun cas, un joueur n'est autorisé à s'inscrire pour le compte d'un tiers.

#### Article 6 : Sélection des gagnants.

Le jeu "Gagnez votre week-end en camping clé en main !" est un instant gagnant et le gagnant sera désigné de façon aléatoire sur la période du jeu. Lors du jeu, le gagnant sera immédiatement informé de son gain, et recevra un email de confirmation.

#### Article 7 : Respect des dispositions de la loi et liberté n° 78-17 du 06/01/1978.

Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 06/01/1978, les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de suppression ou de rectification pour toute information les concernant et peuvent demander que leur coordonnées soient radiées. Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un email à l'adresse suivante : [bonjour@lefrenchtime.com](mailto:bonjour@lefrenchtime.com).

Il n'y aura pas de traitement nominatif des données, sauf pour les besoins et la durée du jeu.

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au jeu. Le participant est informé que la société organisatrice ne peut utiliser les informations recueillies que dans le cadre de son objet social. Les partenaires de la société organisatrice disposent eux aussi d'un accès aux informations recueillies.

#### Article 8 : Lot

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni être cédé à une tierce personne, ni offert, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande de gagnant. La société organisatrice ne se substitue pas au vendeur initial de ce lot; en conséquence, le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice en ce qui concerne le lot notamment sa livraison, son état, sa qualité ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation du lot.

En cas de force majeure ou d'événement particulier, La SARL Le French Time se réserve la possibilité de remplacer le lot gagnant par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### Article 9 : Autorisation du gagnant

Le gagnant du présent jeu autorise expressément La SARL Le French Time à communiquer par voie de presse, de son site internet et sur ses réseaux sociaux ses coordonnées personnelles, limitées aux informations suivantes : prénom et nom. Ces informations seront associées au lot gagné.

#### Article 10 : Frais de participation

Pour les participations au jeu sur le site internet [www.lefrenchtime.com](http://www.lefrenchtime.com), les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande effectuée par tout participant dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les 8 jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Le French Time, 1252 Avenue du Parc des expositions, 33260 La Teste de Buch.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant ayant participé au jeu pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de connexion, et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés généralement dans les trente (30) jours suivant réception de la demande, selon les modalités suivantes :

- pour les frais de connexion internet : sur la base de deux minutes de consultation au tarif abonnement à un fournisseur d'accès sur présentation d'un justificatif d'abonné.
- pour les frais d'affranchissement : sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 11 : Dépôt du règlement du jeu.

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Le présent règlement est à titre gratuit et en intégralité mis à disposition des participants sur le site internet de La SARL Le French Time : [www.lefrenchtime.com](http://www.lefrenchtime.com).

Aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

La SARL Le French Time se réserve la possibilité pendant la durée du jeu de modifier les présentes conditions d'acceptation du règlement.

La SARL Le French Time ne pourra être tenue responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ce jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à l'entreprise organisatrice.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera tranché souverainement par La SARL Le French Time, sans préjudice de tout recours éventuel devant le tribunal compétent.